

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—DÉCLARATION SUR LA DÉTENTION DE CITOYENS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Les très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 28 novembre, comme en fait foi le hansard à la page 259, l'honorable député de Lambton-Ouest m'a posé une question concernant M. Tadeusz Koyer. Comme je l'ai dit à l'époque, j'ai alors répondu de mémoire à sa question. J'ai eu, depuis, l'occasion d'étudier de nouveau le cas, et j'aimerais faire d'autres observations à ce sujet.

M. Koyer est détenu à cause de crimes qu'il est censé avoir commis pendant la guerre alors qu'il était membre de la Résistance non communiste de son pays. L'enquête menée par les autorités polonaises à son sujet se poursuit, et aucune accusation officielle n'a encore été portée. Les autorités polonaises ont permis à un représentant de l'ambassade du Canada à Varsovie d'interviewer M. Koyer, et sa famille a retenu les services d'avocats pour le défendre.

M. Koyer reste citoyen polonais aux yeux des autorités polonaises, comme je l'ai déclaré l'autre jour, et vu qu'il est retourné de son propre gré dans son pays, il se trouve à relever des lois polonaises. Voilà pourquoi le gouvernement canadien n'est pas en mesure de faire davantage pour aider M. Koyer. Le gouvernement continue à s'intéresser sérieusement à cette affaire, et n'a pas manqué de faire connaître énergiquement ses vues aux autorités polonaises, par les voies appropriées.

LES AÉROPORTS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉES REMARQUES DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au ministère des Transports. Est-ce que MM. G. E. McDowell et William Irvine, hauts fonctionnaires de son ministère à Vancouver, énoncent une ligne de conduite du gouvernement quand ils déclarent que le ministère des Transports voit d'un bon œil l'aménagement d'un aéroport à Creston et que le ministère ne continuera pas à affecter des fonds à l'agrandissement des aéroports de Castlegar et de Cranbrook?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des nouvelles provenant de journaux de la région des Kootenays relatives au sujet sur lequel portait la question de l'honorable député, viennent juste de nous arriver et comme ces nouvelles ne semblent pas conformes à notre façon d'envisager les choses, nous essayons d'obtenir

plus de renseignements de la région de Vancouver à propos de ces nouvelles. Dès que les choses auront été éclaircies, je me mettrai volontiers en rapport avec l'honorable député et celui de Kootenay-Est qui a aussi communiqué avec mon ministère au sujet de cette affaire.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Kucherepa (High-Park): Le premier ministre aurait-il quelque chose à dire au sujet de l'éditorial de la Gazette de Montréal où il est question de l'attitude de l'Union soviétique sur la question du financement des opérations des Nations Unies au Congo? Pourrait-il nous dire quelle est l'attitude du Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Canada est d'avis,—et l'a toujours été,—qu'il y a lieu de maintenir le principe de la responsabilité collective envers les décisions des Nations Unies et que lorsque le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale décide d'adopter une certaine ligne de conduite, alors tous les membres doivent être disposés à acquitter leur juste part du coût.

En ce qui concerne les opérations au Congo, j'ai déclaré, quand j'ai pris la parole aux Nations Unies en septembre, que le Canada assumerait sa part équitable des frais. A mon sens, on peut accepter comme principe de l'Organisation que si la responsabilité collective cessait d'exister et si les membres avaient la faculté de choisir les articles de dépenses qu'ils désirent payer, en ce cas, dans l'ordre des choses, les Nations Unies cesseraient de fonctionner efficacement.

LA LOI SUR LA CONTINUATION DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

MESURE VISANT À ASSURER LA CONTINUATION DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 30 novembre, sur la motion de l'honorable M. Starr, proposant la 2^e lecture du bill n° C-45 pourvoyant à la continuation de l'exploitation des chemins de fer, et sur la proposition d'amendement de l'honorable M. Pearson.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement cet après-midi car je sais que la Chambre et le pays désirent vivement voir ce débat se conclure le plus rapidement possible afin que le Parlement